

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2026

Vendredi 19 juin 2026 - 19 h 00

Club de : **A B Chapelle D'armentieres** Sigle : **ABC**

Conformément à l'article 7 des statuts du Comité Départemental Nord Badminton et à l'article 4.2 du règlement intérieur de la FFBaD, votre club dispose d'un nombre de délégués et d'un nombre de voix déterminés **en fonction de votre nombre de licencié(e)s au 31 août 2025.**

Ainsi pour l'**Assemblée Générale Ordinaire 2026**, votre club devra être représenté par :

3 délégué(e) (s)

Qui se partageront

3 VOIX

Pour

111 licencié(e)s (saison 2024-2025)

Nous vous remercions d'avance de tenir compte de ces informations qui sont indispensables au bon fonctionnement de cette Assemblée Générale.

Rappel :

Seules les personnes désignées, pourront accéder et voter le jour de cette Assemblée Générale.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2026

Vendredi 19 juin 2026 - 19 h 00

Club de : **Association Badminton Monsoise** Sigle : **ABM**

Conformément à l'article 7 des statuts du Comité Départemental Nord Badminton et à l'article 4.2 du règlement intérieur de la FFBaD, votre club dispose d'un nombre de délégués et d'un nombre de voix déterminés **en fonction de votre nombre de licencié(e)s au 31 août 2025.**

Ainsi pour l'**Assemblée Générale Ordinaire 2026**, votre club devra être représenté par :

4 délégué(e) (s)

Qui se partageront

5 VOIX

Pour

324 licencié(e)s (saison 2024-2025)

Nous vous remercions d'avance de tenir compte de ces informations qui sont indispensables au bon fonctionnement de cette Assemblée Générale.

Rappel :

Seules les personnes désignées, pourront accéder et voter le jour de cette Assemblée Générale.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2026

Vendredi 19 juin 2026 - 19 h 00

Club de : **CDJ Villereau** Sigle : **ARSB**

Conformément à l'article 7 des statuts du Comité Départemental Nord Badminton et à l'article 4.2 du règlement intérieur de la FFBaD, votre club dispose d'un nombre de délégués et d'un nombre de voix déterminés **en fonction de votre nombre de licencié(e)s au 31 août 2025.**

Ainsi pour l'**Assemblée Générale Ordinaire 2026**, votre club devra être représenté par :

1 délégué(e) (s)

Qui se partageront

1 VOIX

Pour

50 licencié(e)s (saison 2024-2025)

Nous vous remercions d'avance de tenir compte de ces informations qui sont indispensables au bon fonctionnement de cette Assemblée Générale.

Rappel :

Seules les personnes désignées, pourront accéder et voter le jour de cette Assemblée Générale.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2026

Vendredi 19 juin 2026 - 19 h 00

Club de : **A. S. B. Halluin** Sigle : **ASB**

Conformément à l'article 7 des statuts du Comité Départemental Nord Badminton et à l'article 4.2 du règlement intérieur de la FFBaD, votre club dispose d'un nombre de délégués et d'un nombre de voix déterminés **en fonction de votre nombre de licencié(e)s au 31 août 2025.**

Ainsi pour l'**Assemblée Générale Ordinaire 2026**, votre club devra être représenté par :

2 délégué(e) (s)

Qui se partageront

2 VOIX

Pour

100 licencié(e)s (saison 2024-2025)

Nous vous remercions d'avance de tenir compte de ces informations qui sont indispensables au bon fonctionnement de cette Assemblée Générale.

Rappel :

Seules les personnes désignées, pourront accéder et voter le jour de cette Assemblée Générale.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2026

Vendredi 19 juin 2026 - 19 h 00

Club de : **Association Sportive Squash/Badminton Madeleinoise** Sigle :
ASSBM

Conformément à l'article 7 des statuts du Comité Départemental Nord Badminton et à l'article 4.2 du règlement intérieur de la FFBaD, votre club dispose d'un nombre de délégués et d'un nombre de voix déterminés **en fonction de votre nombre de licencié(e)s au 31 août 2025.**

Ainsi pour l'Assemblée Générale Ordinaire 2026, votre club devra être représenté par :

2 délégué(e) (s)

Qui se partageront

2 VOIX

Pour

83 licencié(e)s (saison 2024-2025)

Nous vous remercions d'avance de tenir compte de ces informations qui sont indispensables au bon fonctionnement de cette Assemblée Générale.

Rappel :

Seules les personnes désignées, pourront accéder et voter le jour de cette Assemblée Générale.

Maison Départementale du sport
26, rue Denis PAPIN 59650 – VILLENEUVE D'ASCQ
Tél 1. 09 54 39 31 26 | Tél 2. 03 20 91 31 95

www.badnord.com



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2026

Vendredi 19 juin 2026 - 19 h 00

Club de : Association Sportive Sainte Marie Cappel Sigle : ASSMC

Conformément à l'article 7 des statuts du Comité Départemental Nord Badminton et à l'article 4.2 du règlement intérieur de la FFBaD, votre club dispose d'un nombre de délégués et d'un nombre de voix déterminés **en fonction de votre nombre de licencié(e)s au 31 août 2025.**

Ainsi pour l'Assemblée Générale Ordinaire 2026, votre club devra être représenté par :

1 délégué(e) (s)

Qui se partageront

1 VOIX

Pour

15 licencié(e)s (saison 2024-2025)

Nous vous remercions d'avance de tenir compte de ces informations qui sont indispensables au bon fonctionnement de cette Assemblée Générale.

Rappel :

Seules les personnes désignées, pourront accéder et voter le jour de cette Assemblée Générale.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2026

Vendredi 19 juin 2026 - 19 h 00

Club de : **Bertry Badminton Club** Sigle : **BBC**

Conformément à l'article 7 des statuts du Comité Départemental Nord Badminton et à l'article 4.2 du règlement intérieur de la FFBaD, votre club dispose d'un nombre de délégués et d'un nombre de voix déterminés **en fonction de votre nombre de licencié(e)s au 31 août 2025.**

Ainsi pour l'**Assemblée Générale Ordinaire 2026**, votre club devra être représenté par :

3 délégué(e) (s)

Qui se partageront

3 VOIX

Pour

101 licencié(e)s (saison 2024-2025)

Nous vous remercions d'avance de tenir compte de ces informations qui sont indispensables au bon fonctionnement de cette Assemblée Générale.

Rappel :

Seules les personnes désignées, pourront accéder et voter le jour de cette Assemblée Générale.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2026

Vendredi 19 juin 2026 - 19 h 00

Club de : **Badminton Cambrai** Sigle : **BC**

Conformément à l'article 7 des statuts du Comité Départemental Nord Badminton et à l'article 4.2 du règlement intérieur de la FFBaD, votre club dispose d'un nombre de délégués et d'un nombre de voix déterminés **en fonction de votre nombre de licencié(e)s au 31 août 2025.**

Ainsi pour l'**Assemblée Générale Ordinaire 2026**, votre club devra être représenté par :

3 délégué(e) (s)

Qui se partageront

3 VOIX

Pour

172 licencié(e)s (saison 2024-2025)

Nous vous remercions d'avance de tenir compte de ces informations qui sont indispensables au bon fonctionnement de cette Assemblée Générale.

Rappel :

Seules les personnes désignées, pourront accéder et voter le jour de cette Assemblée Générale.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2026

Vendredi 19 juin 2026 - 19 h 00

Club de : **Bad'Club d'Allennes les Marais** Sigle : **BCALM**

Conformément à l'article 7 des statuts du Comité Départemental Nord Badminton et à l'article 4.2 du règlement intérieur de la FFBaD, votre club dispose d'un nombre de délégués et d'un nombre de voix déterminés **en fonction de votre nombre de licencié(e)s au 31 août 2025.**

Ainsi pour l'**Assemblée Générale Ordinaire 2026**, votre club devra être représenté par :

4 délégué(e) (s)

Qui se partageront

4 VOIX

Pour

243 licencié(e)s (saison 2024-2025)

Nous vous remercions d'avance de tenir compte de ces informations qui sont indispensables au bon fonctionnement de cette Assemblée Générale.

Rappel :

Seules les personnes désignées, pourront accéder et voter le jour de cette Assemblée Générale.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2026

Vendredi 19 juin 2026 - 19 h 00

Club de : **Badminton Club de Baisieux** Sigle : **BCB59**

Conformément à l'article 7 des statuts du Comité Départemental Nord Badminton et à l'article 4.2 du règlement intérieur de la FFBaD, votre club dispose d'un nombre de délégués et d'un nombre de voix déterminés **en fonction de votre nombre de licencié(e)s au 31 août 2025.**

Ainsi pour l'Assemblée Générale Ordinaire 2026, votre club devra être représenté par :

4 délégué(e) (s)

Qui se partageront

5 VOIX

Pour

319 licencié(e)s (saison 2024-2025)

Nous vous remercions d'avance de tenir compte de ces informations qui sont indispensables au bon fonctionnement de cette Assemblée Générale.

Rappel :

Seules les personnes désignées, pourront accéder et voter le jour de cette Assemblée Générale.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2026

Vendredi 19 juin 2026 - 19 h 00

Club de : **Badminton Club Douchy Les Mines**

Sigle : **BCD**

Conformément à l'article 7 des statuts du Comité Départemental Nord Badminton et à l'article 4.2 du règlement intérieur de la FFBaD, votre club dispose d'un nombre de délégués et d'un nombre de voix déterminés **en fonction de votre nombre de licencié(e)s au 31 août 2025.**

Ainsi pour l'**Assemblée Générale Ordinaire 2026**, votre club devra être représenté par :

2 délégué(e) (s)

Qui se partageront

2 VOIX

Pour

71 licencié(e)s (saison 2024-2025)

Nous vous remercions d'avance de tenir compte de ces informations qui sont indispensables au bon fonctionnement de cette Assemblée Générale.

Rappel :

Seules les personnes désignées, pourront accéder et voter le jour de cette Assemblée Générale.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2026

Vendredi 19 juin 2026 - 19 h 00

Club de : **Badminton Club de Deulemont** Sigle : **BCDD**

Conformément à l'article 7 des statuts du Comité Départemental Nord Badminton et à l'article 4.2 du règlement intérieur de la FFBaD, votre club dispose d'un nombre de délégués et d'un nombre de voix déterminés **en fonction de votre nombre de licencié(e)s au 31 août 2025.**

Ainsi pour l'**Assemblée Générale Ordinaire 2026**, votre club devra être représenté par :

1 délégué(e) (s)

Qui se partageront

1 VOIX

Pour

34 licencié(e)s (saison 2024-2025)

Nous vous remercions d'avance de tenir compte de ces informations qui sont indispensables au bon fonctionnement de cette Assemblée Générale.

Rappel :

Seules les personnes désignées, pourront accéder et voter le jour de cette Assemblée Générale.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2026

Vendredi 19 juin 2026 - 19 h 00

Club de : **Badminton Club Lille Vauban**

Sigle : **BCDLV**

Conformément à l'article 7 des statuts du Comité Départemental Nord Badminton et à l'article 4.2 du règlement intérieur de la FFBaD, votre club dispose d'un nombre de délégués et d'un nombre de voix déterminés **en fonction de votre nombre de licencié(e)s au 31 août 2025.**

Ainsi pour l'**Assemblée Générale Ordinaire 2026**, votre club devra être représenté par :

3 délégué(e) (s)

Qui se partageront

3 VOIX

Pour

113 licencié(e)s (saison 2024-2025)

Nous vous remercions d'avance de tenir compte de ces informations qui sont indispensables au bon fonctionnement de cette Assemblée Générale.

Rappel :

Seules les personnes désignées, pourront accéder et voter le jour de cette Assemblée Générale.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2026

Vendredi 19 juin 2026 - 19 h 00

Club de : **Badminton Club La Gorgue** Sigle : **BCG59**

Conformément à l'article 7 des statuts du Comité Départemental Nord Badminton et à l'article 4.2 du règlement intérieur de la FFBaD, votre club dispose d'un nombre de délégués et d'un nombre de voix déterminés **en fonction de votre nombre de licencié(e)s au 31 août 2025.**

Ainsi pour l'**Assemblée Générale Ordinaire 2026**, votre club devra être représenté par :

1 délégué(e) (s)

Qui se partageront

1 VOIX

Pour

42 licencié(e)s (saison 2024-2025)

Nous vous remercions d'avance de tenir compte de ces informations qui sont indispensables au bon fonctionnement de cette Assemblée Générale.

Rappel :

Seules les personnes désignées, pourront accéder et voter le jour de cette Assemblée Générale.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2026

Vendredi 19 juin 2026 - 19 h 00

Club de : **Badminton Club Lezennes** Sigle : **BCL59**

Conformément à l'article 7 des statuts du Comité Départemental Nord Badminton et à l'article 4.2 du règlement intérieur de la FFBaD, votre club dispose d'un nombre de délégués et d'un nombre de voix déterminés **en fonction de votre nombre de licencié(e)s au 31 août 2025.**

Ainsi pour l'**Assemblée Générale Ordinaire 2026**, votre club devra être représenté par :

3 délégué(e) (s)

Qui se partageront

3 VOIX

Pour

176 licencié(e)s (saison 2024-2025)

Nous vous remercions d'avance de tenir compte de ces informations qui sont indispensables au bon fonctionnement de cette Assemblée Générale.

Rappel :

Seules les personnes désignées, pourront accéder et voter le jour de cette Assemblée Générale.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2026

Vendredi 19 juin 2026 - 19 h 00

Club de : **Badminton Club de Mortagne du Nord** Sigle : **BCM**

Conformément à l'article 7 des statuts du Comité Départemental Nord Badminton et à l'article 4.2 du règlement intérieur de la FFBaD, votre club dispose d'un nombre de délégués et d'un nombre de voix déterminés **en fonction de votre nombre de licencié(e)s au 31 août 2025.**

Ainsi pour l'**Assemblée Générale Ordinaire 2026**, votre club devra être représenté par :

1 délégué(e) (s)

Qui se partageront

1 VOIX

Pour

25 licencié(e)s (saison 2024-2025)

Nous vous remercions d'avance de tenir compte de ces informations qui sont indispensables au bon fonctionnement de cette Assemblée Générale.

Rappel :

Seules les personnes désignées, pourront accéder et voter le jour de cette Assemblée Générale.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2026

Vendredi 19 juin 2026 - 19 h 00

Club de : **Badminton Club Montigny sur Ostrevent** Sigle : **BCMO**

Conformément à l'article 7 des statuts du Comité Départemental Nord Badminton et à l'article 4.2 du règlement intérieur de la FFBaD, votre club dispose d'un nombre de délégués et d'un nombre de voix déterminés **en fonction de votre nombre de licencié(e)s au 31 août 2025.**

Ainsi pour l'**Assemblée Générale Ordinaire 2026**, votre club devra être représenté par :

2 délégué(e) (s)

Qui se partageront

2 VOIX

Pour

94 licencié(e)s (saison 2024-2025)

Nous vous remercions d'avance de tenir compte de ces informations qui sont indispensables au bon fonctionnement de cette Assemblée Générale.

Rappel :

Seules les personnes désignées, pourront accéder et voter le jour de cette Assemblée Générale.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2026

Vendredi 19 juin 2026 - 19 h 00

Club de : **Badminton Cominois** Sigle : **BCOM**

Conformément à l'article 7 des statuts du Comité Départemental Nord Badminton et à l'article 4.2 du règlement intérieur de la FFBaD, votre club dispose d'un nombre de délégués et d'un nombre de voix déterminés **en fonction de votre nombre de licencié(e)s au 31 août 2025.**

Ainsi pour l'**Assemblée Générale Ordinaire 2026**, votre club devra être représenté par :

2 délégué(e) (s)

Qui se partageront

2 VOIX

Pour

83 licencié(e)s (saison 2024-2025)

Nous vous remercions d'avance de tenir compte de ces informations qui sont indispensables au bon fonctionnement de cette Assemblée Générale.

Rappel :

Seules les personnes désignées, pourront accéder et voter le jour de cette Assemblée Générale.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2026

Vendredi 19 juin 2026 - 19 h 00

Club de : **Badminton Club Roubaix** Sigle : **BCR**

Conformément à l'article 7 des statuts du Comité Départemental Nord Badminton et à l'article 4.2 du règlement intérieur de la FFBaD, votre club dispose d'un nombre de délégués et d'un nombre de voix déterminés **en fonction de votre nombre de licencié(e)s au 31 août 2025.**

Ainsi pour l'**Assemblée Générale Ordinaire 2026**, votre club devra être représenté par :

3 délégué(e) (s)

Qui se partageront

3 VOIX

Pour

175 licencié(e)s (saison 2024-2025)

Nous vous remercions d'avance de tenir compte de ces informations qui sont indispensables au bon fonctionnement de cette Assemblée Générale.

Rappel :

Seules les personnes désignées, pourront accéder et voter le jour de cette Assemblée Générale.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2026

Vendredi 19 juin 2026 - 19 h 00

Club de : **Badminton Club De Templemars** Sigle : **BCT**

Conformément à l'article 7 des statuts du Comité Départemental Nord Badminton et à l'article 4.2 du règlement intérieur de la FFBaD, votre club dispose d'un nombre de délégués et d'un nombre de voix déterminés **en fonction de votre nombre de licencié(e)s au 31 août 2025.**

Ainsi pour l'**Assemblée Générale Ordinaire 2026**, votre club devra être représenté par :

3 délégué(e) (s)

Qui se partageront

3 VOIX

Pour

132 licencié(e)s (saison 2024-2025)

Nous vous remercions d'avance de tenir compte de ces informations qui sont indispensables au bon fonctionnement de cette Assemblée Générale.

Rappel :

Seules les personnes désignées, pourront accéder et voter le jour de cette Assemblée Générale.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2026

Vendredi 19 juin 2026 - 19 h 00

Club de : **Badminton Club Vendegies sur Ecaillon** Sigle : **BCVE**

Conformément à l'article 7 des statuts du Comité Départemental Nord Badminton et à l'article 4.2 du règlement intérieur de la FFBaD, votre club dispose d'un nombre de délégués et d'un nombre de voix déterminés **en fonction de votre nombre de licencié(e)s au 31 août 2025.**

Ainsi pour l'**Assemblée Générale Ordinaire 2026**, votre club devra être représenté par :

1 délégué(e) (s)

Qui se partageront

1 VOIX

Pour

46 licencié(e)s (saison 2024-2025)

Nous vous remercions d'avance de tenir compte de ces informations qui sont indispensables au bon fonctionnement de cette Assemblée Générale.

Rappel :

Seules les personnes désignées, pourront accéder et voter le jour de cette Assemblée Générale.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2026

Vendredi 19 juin 2026 - 19 h 00

Club de : **Badminton Club de Villers Pol** Sigle : **BCVP**

Conformément à l'article 7 des statuts du Comité Départemental Nord Badminton et à l'article 4.2 du règlement intérieur de la FFBaD, votre club dispose d'un nombre de délégués et d'un nombre de voix déterminés **en fonction de votre nombre de licencié(e)s au 31 août 2025.**

Ainsi pour l'**Assemblée Générale Ordinaire 2026**, votre club devra être représenté par :

1 délégué(e) (s)

Qui se partageront

1 VOIX

Pour

14 licencié(e)s (saison 2024-2025)

Nous vous remercions d'avance de tenir compte de ces informations qui sont indispensables au bon fonctionnement de cette Assemblée Générale.

Rappel :

Seules les personnes désignées, pourront accéder et voter le jour de cette Assemblée Générale.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2026

Vendredi 19 juin 2026 - 19 h 00

Club de : **Badminton Escautpont Club** Sigle : **BEC59**

Conformément à l'article 7 des statuts du Comité Départemental Nord Badminton et à l'article 4.2 du règlement intérieur de la FFBaD, votre club dispose d'un nombre de délégués et d'un nombre de voix déterminés **en fonction de votre nombre de licencié(e)s au 31 août 2025.**

Ainsi pour l'**Assemblée Générale Ordinaire 2026**, votre club devra être représenté par :

0 délégué(e) (s)

Qui se partageront

0 VOIX

Pour

0 licencié(e)s (saison 2024-2025)

Nous vous remercions d'avance de tenir compte de ces informations qui sont indispensables au bon fonctionnement de cette Assemblée Générale.

Rappel :

Seules les personnes désignées, pourront accéder et voter le jour de cette Assemblée Générale.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2026

Vendredi 19 juin 2026 - 19 h 00

Club de : **Les Badistes d'Espace en Pévèle** Sigle : **BEP59**

Conformément à l'article 7 des statuts du Comité Départemental Nord Badminton et à l'article 4.2 du règlement intérieur de la FFBaD, votre club dispose d'un nombre de délégués et d'un nombre de voix déterminés **en fonction de votre nombre de licencié(e)s au 31 août 2025.**

Ainsi pour l'**Assemblée Générale Ordinaire 2026**, votre club devra être représenté par :

2 délégué(e) (s)

Qui se partageront

2 VOIX

Pour

85 licencié(e)s (saison 2024-2025)

Nous vous remercions d'avance de tenir compte de ces informations qui sont indispensables au bon fonctionnement de cette Assemblée Générale.

Rappel :

Seules les personnes désignées, pourront accéder et voter le jour de cette Assemblée Générale.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2026

Vendredi 19 juin 2026 - 19 h 00

Club de : **Badminton Hazebrouck** Sigle : **BH**

Conformément à l'article 7 des statuts du Comité Départemental Nord Badminton et à l'article 4.2 du règlement intérieur de la FFBaD, votre club dispose d'un nombre de délégués et d'un nombre de voix déterminés **en fonction de votre nombre de licencié(e)s au 31 août 2025.**

Ainsi pour l'**Assemblée Générale Ordinaire 2026**, votre club devra être représenté par :

0 délégué(e) (s)

Qui se partageront

0 VOIX

Pour

9 licencié(e)s (saison 2024-2025)

Nous vous remercions d'avance de tenir compte de ces informations qui sont indispensables au bon fonctionnement de cette Assemblée Générale.

Rappel :

Seules les personnes désignées, pourront accéder et voter le jour de cette Assemblée Générale.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2026

Vendredi 19 juin 2026 - 19 h 00

Club de : **Bsr Lambersart** Sigle : **BSRL**

Conformément à l'article 7 des statuts du Comité Départemental Nord Badminton et à l'article 4.2 du règlement intérieur de la FFBaD, votre club dispose d'un nombre de délégués et d'un nombre de voix déterminés **en fonction de votre nombre de licencié(e)s au 31 août 2025.**

Ainsi pour l'**Assemblée Générale Ordinaire 2026**, votre club devra être représenté par :

3 délégué(e) (s)

Qui se partageront

3 VOIX

Pour

135 licencié(e)s (saison 2024-2025)

Nous vous remercions d'avance de tenir compte de ces informations qui sont indispensables au bon fonctionnement de cette Assemblée Générale.

Rappel :

Seules les personnes désignées, pourront accéder et voter le jour de cette Assemblée Générale.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2026

Vendredi 19 juin 2026 - 19 h 00

Club de : **Badminton Sport Wervicquois**

Sigle : **BSW**

Conformément à l'article 7 des statuts du Comité Départemental Nord Badminton et à l'article 4.2 du règlement intérieur de la FFBaD, votre club dispose d'un nombre de délégués et d'un nombre de voix déterminés **en fonction de votre nombre de licencié(e)s au 31 août 2025.**

Ainsi pour l'**Assemblée Générale Ordinaire 2026**, votre club devra être représenté par :

3 délégué(e) (s)

Qui se partageront

3 VOIX

Pour

107 licencié(e)s (saison 2024-2025)

Nous vous remercions d'avance de tenir compte de ces informations qui sont indispensables au bon fonctionnement de cette Assemblée Générale.

Rappel :

Seules les personnes désignées, pourront accéder et voter le jour de cette Assemblée Générale.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2026

Vendredi 19 juin 2026 - 19 h 00

Club de : **Badminton Villeneuve D'ascq** Sigle : **BVA**

Conformément à l'article 7 des statuts du Comité Départemental Nord Badminton et à l'article 4.2 du règlement intérieur de la FFBaD, votre club dispose d'un nombre de délégués et d'un nombre de voix déterminés **en fonction de votre nombre de licencié(e)s au 31 août 2025.**

Ainsi pour l'**Assemblée Générale Ordinaire 2026**, votre club devra être représenté par :

3 délégué(e) (s)

Qui se partageront

3 VOIX

Pour

153 licencié(e)s (saison 2024-2025)

Nous vous remercions d'avance de tenir compte de ces informations qui sont indispensables au bon fonctionnement de cette Assemblée Générale.

Rappel :

Seules les personnes désignées, pourront accéder et voter le jour de cette Assemblée Générale.

Maison Départementale du sport
26, rue Denis PAPIN 59650 – VILLENEUVE D'ASCQ
Tél 1. 09 54 39 31 26 | Tél 2. 03 20 91 31 95

www.badnord.com



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2026

Vendredi 19 juin 2026 - 19 h 00

Club de : **Bad. Wambrechies Marquette**

Sigle : **BWM**

Conformément à l'article 7 des statuts du Comité Départemental Nord Badminton et à l'article 4.2 du règlement intérieur de la FFBaD, votre club dispose d'un nombre de délégués et d'un nombre de voix déterminés **en fonction de votre nombre de licencié(e)s au 31 août 2025.**

Ainsi pour l'**Assemblée Générale Ordinaire 2026**, votre club devra être représenté par :

4 délégué(e) (s)

Qui se partageront

4 VOIX

Pour

257 licencié(e)s (saison 2024-2025)

Nous vous remercions d'avance de tenir compte de ces informations qui sont indispensables au bon fonctionnement de cette Assemblée Générale.

Rappel :

Seules les personnes désignées, pourront accéder et voter le jour de cette Assemblée Générale.

Maison Départementale du sport
26, rue Denis PAPIN 59650 – VILLENEUVE D'ASCQ
Tél 1. 09 54 39 31 26 | Tél 2. 03 20 91 31 95

www.badnord.com



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2026

Vendredi 19 juin 2026 - 19 h 00

Club de : **Club Aulnésien de Badminton**

Sigle : **CAB**

Conformément à l'article 7 des statuts du Comité Départemental Nord Badminton et à l'article 4.2 du règlement intérieur de la FFBaD, votre club dispose d'un nombre de délégués et d'un nombre de voix déterminés **en fonction de votre nombre de licencié(e)s au 31 août 2025.**

Ainsi pour l'**Assemblée Générale Ordinaire 2026**, votre club devra être représenté par :

2 délégué(e) (s)

Qui se partageront

2 VOIX

Pour

86 licencié(e)s (saison 2024-2025)

Nous vous remercions d'avance de tenir compte de ces informations qui sont indispensables au bon fonctionnement de cette Assemblée Générale.

Rappel :

Seules les personnes désignées, pourront accéder et voter le jour de cette Assemblée Générale.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2026

Vendredi 19 juin 2026 - 19 h 00

Club de : **Club Badminton Avesnois** Sigle : **CBA**

Conformément à l'article 7 des statuts du Comité Départemental Nord Badminton et à l'article 4.2 du règlement intérieur de la FFBaD, votre club dispose d'un nombre de délégués et d'un nombre de voix déterminés **en fonction de votre nombre de licencié(e)s au 31 août 2025.**

Ainsi pour l'**Assemblée Générale Ordinaire 2026**, votre club devra être représenté par :

2 délégué(e) (s)

Qui se partageront

2 VOIX

Pour

80 licencié(e)s (saison 2024-2025)

Nous vous remercions d'avance de tenir compte de ces informations qui sont indispensables au bon fonctionnement de cette Assemblée Générale.

Rappel :

Seules les personnes désignées, pourront accéder et voter le jour de cette Assemblée Générale.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2026

Vendredi 19 juin 2026 - 19 h 00

Club de : **Club Badminton Emmerin** Sigle : **CBE**

Conformément à l'article 7 des statuts du Comité Départemental Nord Badminton et à l'article 4.2 du règlement intérieur de la FFBaD, votre club dispose d'un nombre de délégués et d'un nombre de voix déterminés **en fonction de votre nombre de licencié(e)s au 31 août 2025.**

Ainsi pour l'**Assemblée Générale Ordinaire 2026**, votre club devra être représenté par :

2 délégué(e) (s)

Qui se partageront

2 VOIX

Pour

100 licencié(e)s (saison 2024-2025)

Nous vous remercions d'avance de tenir compte de ces informations qui sont indispensables au bon fonctionnement de cette Assemblée Générale.

Rappel :

Seules les personnes désignées, pourront accéder et voter le jour de cette Assemblée Générale.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2026

Vendredi 19 juin 2026 - 19 h 00

Club de : **Club Badminton Orchies**

Sigle : **CBO**

Conformément à l'article 7 des statuts du Comité Départemental Nord Badminton et à l'article 4.2 du règlement intérieur de la FFBaD, votre club dispose d'un nombre de délégués et d'un nombre de voix déterminés **en fonction de votre nombre de licencié(e)s au 31 août 2025.**

Ainsi pour l'**Assemblée Générale Ordinaire 2026**, votre club devra être représenté par :

3 délégué(e) (s)

Qui se partageront

3 VOIX

Pour

125 licencié(e)s (saison 2024-2025)

Nous vous remercions d'avance de tenir compte de ces informations qui sont indispensables au bon fonctionnement de cette Assemblée Générale.

Rappel :

Seules les personnes désignées, pourront accéder et voter le jour de cette Assemblée Générale.

Maison Départementale du sport
26, rue Denis PAPIN 59650 – VILLENEUVE D'ASCQ
Tél 1. 09 54 39 31 26 | Tél 2. 03 20 91 31 95

www.badnord.com



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2026

Vendredi 19 juin 2026 - 19 h 00

Club de : Club De Badminton De Perenchies Sigle : CBP

Conformément à l'article 7 des statuts du Comité Départemental Nord Badminton et à l'article 4.2 du règlement intérieur de la FFBaD, votre club dispose d'un nombre de délégués et d'un nombre de voix déterminés **en fonction de votre nombre de licencié(e)s au 31 août 2025.**

Ainsi pour l'Assemblée Générale Ordinaire 2026, votre club devra être représenté par :

3 délégué(e) (s)

Qui se partageront

3 VOIX

Pour

166 licencié(e)s (saison 2024-2025)

Nous vous remercions d'avance de tenir compte de ces informations qui sont indispensables au bon fonctionnement de cette Assemblée Générale.

Rappel :

Seules les personnes désignées, pourront accéder et voter le jour de cette Assemblée Générale.

Maison Départementale du sport
26, rue Denis PAPIN 59650 – VILLENEUVE D'ASCQ
Tél 1. 09 54 39 31 26 | Tél 2. 03 20 91 31 95

www.badnord.com



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2026

Vendredi 19 juin 2026 - 19 h 00

Club de : **Club Omnisport Wattrelosien**

Sigle : **COW**

Conformément à l'article 7 des statuts du Comité Départemental Nord Badminton et à l'article 4.2 du règlement intérieur de la FFBaD, votre club dispose d'un nombre de délégués et d'un nombre de voix déterminés **en fonction de votre nombre de licencié(e)s au 31 août 2025.**

Ainsi pour l'**Assemblée Générale Ordinaire 2026**, votre club devra être représenté par :

3 délégué(e) (s)

Qui se partageront

3 VOIX

Pour

127 licencié(e)s (saison 2024-2025)

Nous vous remercions d'avance de tenir compte de ces informations qui sont indispensables au bon fonctionnement de cette Assemblée Générale.

Rappel :

Seules les personnes désignées, pourront accéder et voter le jour de cette Assemblée Générale.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2026

Vendredi 19 juin 2026 - 19 h 00

Club de : **Deule & Lys Badminton Club**

Sigle : **DLBC**

Conformément à l'article 7 des statuts du Comité Départemental Nord Badminton et à l'article 4.2 du règlement intérieur de la FFBaD, votre club dispose d'un nombre de délégués et d'un nombre de voix déterminés **en fonction de votre nombre de licencié(e)s au 31 août 2025.**

Ainsi pour l'**Assemblée Générale Ordinaire 2026**, votre club devra être représenté par :

3 délégué(e) (s)

Qui se partageront

3 VOIX

Pour

156 licencié(e)s (saison 2024-2025)

Nous vous remercions d'avance de tenir compte de ces informations qui sont indispensables au bon fonctionnement de cette Assemblée Générale.

Rappel :

Seules les personnes désignées, pourront accéder et voter le jour de cette Assemblée Générale.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2026

Vendredi 19 juin 2026 - 19 h 00

Club de : Les Fous Du Volant Herlies Sigle : FDVH

Conformément à l'article 7 des statuts du Comité Départemental Nord Badminton et à l'article 4.2 du règlement intérieur de la FFBaD, votre club dispose d'un nombre de délégués et d'un nombre de voix déterminés **en fonction de votre nombre de licencié(e)s au 31 août 2025.**

Ainsi pour l'Assemblée Générale Ordinaire 2026, votre club devra être représenté par :

3 délégué(e) (s)

Qui se partageront

3 VOIX

Pour

141 licencié(e)s (saison 2024-2025)

Nous vous remercions d'avance de tenir compte de ces informations qui sont indispensables au bon fonctionnement de cette Assemblée Générale.

Rappel :

Seules les personnes désignées, pourront accéder et voter le jour de cette Assemblée Générale.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2026

Vendredi 19 juin 2026 - 19 h 00

Club de : **F D V Marchiennes**

Sigle : **FDVM**

Conformément à l'article 7 des statuts du Comité Départemental Nord Badminton et à l'article 4.2 du règlement intérieur de la FFBaD, votre club dispose d'un nombre de délégués et d'un nombre de voix déterminés **en fonction de votre nombre de licencié(e)s au 31 août 2025.**

Ainsi pour l'**Assemblée Générale Ordinaire 2026**, votre club devra être représenté par :

3 délégué(e) (s)

Qui se partageront

3 VOIX

Pour

103 licencié(e)s (saison 2024-2025)

Nous vous remercions d'avance de tenir compte de ces informations qui sont indispensables au bon fonctionnement de cette Assemblée Générale.

Rappel :

Seules les personnes désignées, pourront accéder et voter le jour de cette Assemblée Générale.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2026

Vendredi 19 juin 2026 - 19 h 00

Club de : **Fenain Somain Badminton** Sigle : **FSB**

Conformément à l'article 7 des statuts du Comité Départemental Nord Badminton et à l'article 4.2 du règlement intérieur de la FFBaD, votre club dispose d'un nombre de délégués et d'un nombre de voix déterminés **en fonction de votre nombre de licencié(e)s au 31 août 2025.**

Ainsi pour l'**Assemblée Générale Ordinaire 2026**, votre club devra être représenté par :

4 délégué(e) (s)

Qui se partageront

4 VOIX

Pour

203 licencié(e)s (saison 2024-2025)

Nous vous remercions d'avance de tenir compte de ces informations qui sont indispensables au bon fonctionnement de cette Assemblée Générale.

Rappel :

Seules les personnes désignées, pourront accéder et voter le jour de cette Assemblée Générale.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2026

Vendredi 19 juin 2026 - 19 h 00

Club de : **Faches Thumesnil Badminton**

Sigle : **FT Bad**

Conformément à l'article 7 des statuts du Comité Départemental Nord Badminton et à l'article 4.2 du règlement intérieur de la FFBaD, votre club dispose d'un nombre de délégués et d'un nombre de voix déterminés **en fonction de votre nombre de licencié(e)s au 31 août 2025.**

Ainsi pour l'**Assemblée Générale Ordinaire 2026**, votre club devra être représenté par :

4 délégué(e) (s)

Qui se partageront

4 VOIX

Pour

219 licencié(e)s (saison 2024-2025)

Nous vous remercions d'avance de tenir compte de ces informations qui sont indispensables au bon fonctionnement de cette Assemblée Générale.

Rappel :

Seules les personnes désignées, pourront accéder et voter le jour de cette Assemblée Générale.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2026

Vendredi 19 juin 2026 - 19 h 00

Club de : **Hem Badminton** Sigle : **HB**

Conformément à l'article 7 des statuts du Comité Départemental Nord Badminton et à l'article 4.2 du règlement intérieur de la FFBaD, votre club dispose d'un nombre de délégués et d'un nombre de voix déterminés **en fonction de votre nombre de licencié(e)s au 31 août 2025.**

Ainsi pour l'**Assemblée Générale Ordinaire 2026**, votre club devra être représenté par :

4 délégué(e) (s)

Qui se partageront

4 VOIX

Pour

294 licencié(e)s (saison 2024-2025)

Nous vous remercions d'avance de tenir compte de ces informations qui sont indispensables au bon fonctionnement de cette Assemblée Générale.

Rappel :

Seules les personnes désignées, pourront accéder et voter le jour de cette Assemblée Générale.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2026

Vendredi 19 juin 2026 - 19 h 00

Club de : **Les plumes du Doulieu** Sigle : **LPD**

Conformément à l'article 7 des statuts du Comité Départemental Nord Badminton et à l'article 4.2 du règlement intérieur de la FFBaD, votre club dispose d'un nombre de délégués et d'un nombre de voix déterminés **en fonction de votre nombre de licencié(e)s au 31 août 2025.**

Ainsi pour l'**Assemblée Générale Ordinaire 2026**, votre club devra être représenté par :

1 délégué(e) (s)

Qui se partageront

1 VOIX

Pour

14 licencié(e)s (saison 2024-2025)

Nous vous remercions d'avance de tenir compte de ces informations qui sont indispensables au bon fonctionnement de cette Assemblée Générale.

Rappel :

Seules les personnes désignées, pourront accéder et voter le jour de cette Assemblée Générale.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2026

Vendredi 19 juin 2026 - 19 h 00

Club de : **Les Douai du Bad** Sigle : **LDB**

Conformément à l'article 7 des statuts du Comité Départemental Nord Badminton et à l'article 4.2 du règlement intérieur de la FFBaD, votre club dispose d'un nombre de délégués et d'un nombre de voix déterminés **en fonction de votre nombre de licencié(e)s au 31 août 2025.**

Ainsi pour l'**Assemblée Générale Ordinaire 2026**, votre club devra être représenté par :

3 délégué(e) (s)

Qui se partageront

3 VOIX

Pour

181 licencié(e)s (saison 2024-2025)

Nous vous remercions d'avance de tenir compte de ces informations qui sont indispensables au bon fonctionnement de cette Assemblée Générale.

Rappel :

Seules les personnes désignées, pourront accéder et voter le jour de cette Assemblée Générale.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2026

Vendredi 19 juin 2026 - 19 h 00

Club de : **Lille Universite Club LUC Badminton - Lille Métrop** Sigle :
LUCBLM

Conformément à l'article 7 des statuts du Comité Départemental Nord Badminton et à l'article 4.2 du règlement intérieur de la FFBaD, votre club dispose d'un nombre de délégués et d'un nombre de voix déterminés **en fonction de votre nombre de licencié(e)s au 31 août 2025.**

Ainsi pour l'Assemblée Générale Ordinaire 2026, votre club devra être représenté par :

4 délégué(e) (s)

Qui se partageront

5 VOIX

Pour

333 licencié(e)s (saison 2024-2025)

Nous vous remercions d'avance de tenir compte de ces informations qui sont indispensables au bon fonctionnement de cette Assemblée Générale.

Rappel :

Seules les personnes désignées, pourront accéder et voter le jour de cette Assemblée Générale.

Maison Départementale du sport
26, rue Denis PAPIN 59650 – VILLENEUVE D'ASCQ
Tél 1. 09 54 39 31 26 | Tél 2. 03 20 91 31 95

www.badnord.com



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2026

Vendredi 19 juin 2026 - 19 h 00

Club de : **Les Volants Leersois** Sigle : **LVL**

Conformément à l'article 7 des statuts du Comité Départemental Nord Badminton et à l'article 4.2 du règlement intérieur de la FFBaD, votre club dispose d'un nombre de délégués et d'un nombre de voix déterminés **en fonction de votre nombre de licencié(e)s au 31 août 2025.**

Ainsi pour l'**Assemblée Générale Ordinaire 2026**, votre club devra être représenté par :

2 délégué(e) (s)

Qui se partageront

2 VOIX

Pour

56 licencié(e)s (saison 2024-2025)

Nous vous remercions d'avance de tenir compte de ces informations qui sont indispensables au bon fonctionnement de cette Assemblée Générale.

Rappel :

Seules les personnes désignées, pourront accéder et voter le jour de cette Assemblée Générale.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2026

Vendredi 19 juin 2026 - 19 h 00

Club de : **Nieppe Badminton Club** Sigle : **NBC**

Conformément à l'article 7 des statuts du Comité Départemental Nord Badminton et à l'article 4.2 du règlement intérieur de la FFBaD, votre club dispose d'un nombre de délégués et d'un nombre de voix déterminés **en fonction de votre nombre de licencié(e)s au 31 août 2025.**

Ainsi pour l'**Assemblée Générale Ordinaire 2026**, votre club devra être représenté par :

3 délégué(e) (s)

Qui se partageront

3 VOIX

Pour

144 licencié(e)s (saison 2024-2025)

Nous vous remercions d'avance de tenir compte de ces informations qui sont indispensables au bon fonctionnement de cette Assemblée Générale.

Rappel :

Seules les personnes désignées, pourront accéder et voter le jour de cette Assemblée Générale.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2026

Vendredi 19 juin 2026 - 19 h 00

Club de : **Grande Synthe Badminton** Sigle : **OGSB**

Conformément à l'article 7 des statuts du Comité Départemental Nord Badminton et à l'article 4.2 du règlement intérieur de la FFBaD, votre club dispose d'un nombre de délégués et d'un nombre de voix déterminés **en fonction de votre nombre de licencié(e)s au 31 août 2025.**

Ainsi pour l'**Assemblée Générale Ordinaire 2026**, votre club devra être représenté par :

3 délégué(e) (s)

Qui se partageront

3 VOIX

Pour

102 licencié(e)s (saison 2024-2025)

Nous vous remercions d'avance de tenir compte de ces informations qui sont indispensables au bon fonctionnement de cette Assemblée Générale.

Rappel :

Seules les personnes désignées, pourront accéder et voter le jour de cette Assemblée Générale.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2026

Vendredi 19 juin 2026 - 19 h 00

Club de : **Omnisports Munic. Lommois Bad.** Sigle : **OSML**

Conformément à l'article 7 des statuts du Comité Départemental Nord Badminton et à l'article 4.2 du règlement intérieur de la FFBaD, votre club dispose d'un nombre de délégués et d'un nombre de voix déterminés **en fonction de votre nombre de licencié(e)s au 31 août 2025.**

Ainsi pour l'**Assemblée Générale Ordinaire 2026**, votre club devra être représenté par :

3 délégué(e) (s)

Qui se partageront

3 VOIX

Pour

190 licencié(e)s (saison 2024-2025)

Nous vous remercions d'avance de tenir compte de ces informations qui sont indispensables au bon fonctionnement de cette Assemblée Générale.

Rappel :

Seules les personnes désignées, pourront accéder et voter le jour de cette Assemblée Générale.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2026

Vendredi 19 juin 2026 - 19 h 00

Club de : **Osm Sequedinois Badminton** Sigle : **OSMSB**

Conformément à l'article 7 des statuts du Comité Départemental Nord Badminton et à l'article 4.2 du règlement intérieur de la FFBaD, votre club dispose d'un nombre de délégués et d'un nombre de voix déterminés **en fonction de votre nombre de licencié(e)s au 31 août 2025.**

Ainsi pour l'**Assemblée Générale Ordinaire 2026**, votre club devra être représenté par :

2 délégué(e) (s)

Qui se partageront

2 VOIX

Pour

59 licencié(e)s (saison 2024-2025)

Nous vous remercions d'avance de tenir compte de ces informations qui sont indispensables au bon fonctionnement de cette Assemblée Générale.

Rappel :

Seules les personnes désignées, pourront accéder et voter le jour de cette Assemblée Générale.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2026

Vendredi 19 juin 2026 - 19 h 00

Club de : **Tennis Squash Badminton Valenciennes** Sigle : **TSBV**

Conformément à l'article 7 des statuts du Comité Départemental Nord Badminton et à l'article 4.2 du règlement intérieur de la FFBaD, votre club dispose d'un nombre de délégués et d'un nombre de voix déterminés **en fonction de votre nombre de licencié(e)s au 31 août 2025.**

Ainsi pour l'**Assemblée Générale Ordinaire 2026**, votre club devra être représenté par :

2 délégué(e) (s)

Qui se partageront

2 VOIX

Pour

90 licencié(e)s (saison 2024-2025)

Nous vous remercions d'avance de tenir compte de ces informations qui sont indispensables au bon fonctionnement de cette Assemblée Générale.

Rappel :

Seules les personnes désignées, pourront accéder et voter le jour de cette Assemblée Générale.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2026

Vendredi 19 juin 2026 - 19 h 00

Club de : **Tennis Unis de Bondues** Sigle : **TUB**

Conformément à l'article 7 des statuts du Comité Départemental Nord Badminton et à l'article 4.2 du règlement intérieur de la FFBaD, votre club dispose d'un nombre de délégués et d'un nombre de voix déterminés **en fonction de votre nombre de licencié(e)s au 31 août 2025.**

Ainsi pour l'**Assemblée Générale Ordinaire 2026**, votre club devra être représenté par :

1 délégué(e) (s)

Qui se partageront

1 VOIX

Pour

29 licencié(e)s (saison 2024-2025)

Nous vous remercions d'avance de tenir compte de ces informations qui sont indispensables au bon fonctionnement de cette Assemblée Générale.

Rappel :

Seules les personnes désignées, pourront accéder et voter le jour de cette Assemblée Générale.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2026

Vendredi 19 juin 2026 - 19 h 00

Club de : **Union Sportive Gravelinoise** Sigle : **USG**

Conformément à l'article 7 des statuts du Comité Départemental Nord Badminton et à l'article 4.2 du règlement intérieur de la FFBaD, votre club dispose d'un nombre de délégués et d'un nombre de voix déterminés **en fonction de votre nombre de licencié(e)s au 31 août 2025.**

Ainsi pour l'**Assemblée Générale Ordinaire 2026**, votre club devra être représenté par :

2 délégué(e) (s)

Qui se partageront

2 VOIX

Pour

84 licencié(e)s (saison 2024-2025)

Nous vous remercions d'avance de tenir compte de ces informations qui sont indispensables au bon fonctionnement de cette Assemblée Générale.

Rappel :

Seules les personnes désignées, pourront accéder et voter le jour de cette Assemblée Générale.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2026

Vendredi 19 juin 2026 - 19 h 00

Club de : **Union Sportive Hondschootoise Badminton** Sigle : **USHB**

Conformément à l'article 7 des statuts du Comité Départemental Nord Badminton et à l'article 4.2 du règlement intérieur de la FFBaD, votre club dispose d'un nombre de délégués et d'un nombre de voix déterminés **en fonction de votre nombre de licencié(e)s au 31 août 2025.**

Ainsi pour l'**Assemblée Générale Ordinaire 2026**, votre club devra être représenté par :

2 délégué(e) (s)

Qui se partageront

2 VOIX

Pour

69 licencié(e)s (saison 2024-2025)

Nous vous remercions d'avance de tenir compte de ces informations qui sont indispensables au bon fonctionnement de cette Assemblée Générale.

Rappel :

Seules les personnes désignées, pourront accéder et voter le jour de cette Assemblée Générale.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2026

Vendredi 19 juin 2026 - 19 h 00

Club de : Union Sportive Maubeugeoise Ba Sigle : USMB

Conformément à l'article 7 des statuts du Comité Départemental Nord Badminton et à l'article 4.2 du règlement intérieur de la FFBaD, votre club dispose d'un nombre de délégués et d'un nombre de voix déterminés **en fonction de votre nombre de licencié(e)s au 31 août 2025.**

Ainsi pour l'Assemblée Générale Ordinaire 2026, votre club devra être représenté par :

3 délégué(e) (s)

Qui se partageront

3 VOIX

Pour

121 licencié(e)s (saison 2024-2025)

Nous vous remercions d'avance de tenir compte de ces informations qui sont indispensables au bon fonctionnement de cette Assemblée Générale.

Rappel :

Seules les personnes désignées, pourront accéder et voter le jour de cette Assemblée Générale.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2026

Vendredi 19 juin 2026 - 19 h 00

Club de : **Volant Basseen** Sigle : **VB**

Conformément à l'article 7 des statuts du Comité Départemental Nord Badminton et à l'article 4.2 du règlement intérieur de la FFBaD, votre club dispose d'un nombre de délégués et d'un nombre de voix déterminés **en fonction de votre nombre de licencié(e)s au 31 août 2025.**

Ainsi pour l'**Assemblée Générale Ordinaire 2026**, votre club devra être représenté par :

3 délégué(e) (s)

Qui se partageront

3 VOIX

Pour

183 licencié(e)s (saison 2024-2025)

Nous vous remercions d'avance de tenir compte de ces informations qui sont indispensables au bon fonctionnement de cette Assemblée Générale.

Rappel :

Seules les personnes désignées, pourront accéder et voter le jour de cette Assemblée Générale.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2026

Vendredi 19 juin 2026 - 19 h 00

Club de : **Very Bad Trith** Sigle : **VBT**

Conformément à l'article 7 des statuts du Comité Départemental Nord Badminton et à l'article 4.2 du règlement intérieur de la FFBaD, votre club dispose d'un nombre de délégués et d'un nombre de voix déterminés **en fonction de votre nombre de licencié(e)s au 31 août 2025.**

Ainsi pour l'**Assemblée Générale Ordinaire 2026**, votre club devra être représenté par :

1 délégué(e) (s)

Qui se partageront

1 VOIX

Pour

37 licencié(e)s (saison 2024-2025)

Nous vous remercions d'avance de tenir compte de ces informations qui sont indispensables au bon fonctionnement de cette Assemblée Générale.

Rappel :

Seules les personnes désignées, pourront accéder et voter le jour de cette Assemblée Générale.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2026

Vendredi 19 juin 2026 - 19 h 00

Club de : **Wasquehal Badminton Club** Sigle : **WBC**

Conformément à l'article 7 des statuts du Comité Départemental Nord Badminton et à l'article 4.2 du règlement intérieur de la FFBaD, votre club dispose d'un nombre de délégués et d'un nombre de voix déterminés **en fonction de votre nombre de licencié(e)s au 31 août 2025.**

Ainsi pour l'**Assemblée Générale Ordinaire 2026**, votre club devra être représenté par :

3 délégué(e) (s)

Qui se partageront

3 VOIX

Pour

198 licencié(e)s (saison 2024-2025)

Nous vous remercions d'avance de tenir compte de ces informations qui sont indispensables au bon fonctionnement de cette Assemblée Générale.

Rappel :

Seules les personnes désignées, pourront accéder et voter le jour de cette Assemblée Générale.